

- ARRETE -

LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU :

Le Code de la Route
Le Code général des Collectivités Locales
Les lois et règlements en vigueur
L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

ARRETE :

ARTICLE 1 : En raison de travaux de suppression de branchement gaz au 129 route nationale, le stationnement est interdit à tout véhicule au droit des travaux. Les travaux débuteront le 19 août 2024 sur une durée de 20 jours (et jusqu'à la fin des travaux).

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise **SARS DR.**

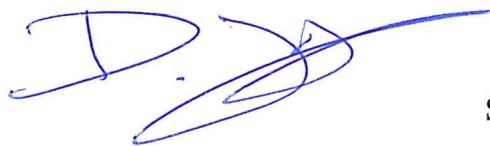
ARTICLE 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes
- Entreprise **SAS DR**
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.

P.O. LECCA Denis
3^{eme} adjoint

St Ouen de Thouberville,
le 02 août 2024
Madame Le Maire,



Sandrine MENNITI

